



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Modification n°1 du PLU de la commune de Saint-Paul-de-Vence

En exécution de l'arrêté de **Monsieur le Maire de SAINT-PAUL-DE-VENCE** en date du **30/01/2024**, une enquête publique portant sur le **projet de modification n°1 du PLU de la commune de Saint-Paul de-Vence** aura lieu pendant 33 jours consécutifs :

Du vendredi 1er mars 2024 à 9h00 au mardi 2 avril 2024 à 16h00.

Cette enquête publique concerne la modification n°1 du PLU visant à corriger et rendre plus efficaces certaines dispositions réglementaires et de zonage que la pratique a révélé inutilement contraignantes ou simplement inadaptées.

Afin de conduire cette enquête, **le président du Tribunal Administratif de NICE, par décision du 14/12/2023, a désigné Monsieur GARDET, en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur BARRITAULT, en qualité de commissaire suppléant.**

L'ensemble des pièces du dossier d'enquête publique **du projet de modification n°1 du PLU** est consultable :

- **en version informatique sur le site internet de la collectivité** à l'adresse suivante : www.saintpauldevence.org/demarches/urbanisme
- **en version papier sur rendez-vous au service urbanisme** de la commune de Saint-Paul-de-Vence : **rond-point Sainte Claire, 06570 Saint-Paul-de-Vence**

Toute information peut être demandée auprès du service urbanisme au numéro de téléphone suivant : **04 93 32 41 27** et à l'adresse mail : service-urbanisme@saint-pauldevence.fr

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- **sur le registre papier d'enquête publique** mis à sa disposition au service urbanisme ou à la salle Freinet lors des permanences du commissaire enquêteur
- **par voie postale** en adressant un courrier à **l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de Saint-Paul-de-Vence**, place de la mairie 06570 Saint-Paul-de-Vence, à faire parvenir avant la fin de l'enquête publique ;
- **par courrier électronique à l'adresse suivante** : service-urbanisme@saint-pauldevence.fr.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la salle Freinet, rue du Saint Esprit, pour recevoir leurs observations, lors des permanences suivantes :

- **le jeudi 7 mars 2024 de 9h30 à 12h30 et de 14h à 16h ;**
- **le mercredi 20 mars 2024 de 9h30 à 12h30 et de 14h à 16h ;**
- **le mardi 2 avril 2024 de 9h30 à 12h30 et de 14h à 16h**

Au terme de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées remis par **le commissaire enquêteur** seront tenus à la disposition du public au service urbanisme de **la commune de Saint-Paul de-Vence** ainsi que sur son site internet www.saintpauldevence.org durant un an.

A l'issue de la procédure d'enquête publique, **le projet de modification n°1 du PLU**, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du **commissaire enquêteur** sera soumis pour approbation du **Conseil Municipal de la commune de Saint-Paul-de-Vence**.